#### Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur LYCEE POLYVALENT MARYSE BASTIE situé sur la commune de LIMOGES.

# **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

# Type de Marché:

Marché de fournitures

### Forme du Marché:

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### Les produits demandés :

 Produit n°1 Cuisse de poulet 80Unité(s) (réponse le 29/03/2024 au plus tard) – Livraison le : 08/04/2024 - 10 jours de délai de livraison

#### Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison du lundi au vendredi de 6H à11H

# **Article 2: Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

• Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 100%

### Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés,

dûment remplis et signés.

### Coordonnées de l'acheteur :

- LYCEE POLYVALENT MARYSE BASTIE
- Franck Nablanc
- Rue LOUIS ARMSTRONG
- 87000 LIMOGES
- Responsable des achats : Nathalie Rougier
- Téléphone :
- Courriel: rougiernathalie.71@gmail.com

## **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent : Tribunal de Grande Instance de Limoges